

CARTE N°2



APER
ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
LOI N°2023-175 DU 10 MARS 2023

CARTE DE PROPOSITIONS DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES
ÉNERGIES RENOUVELABLES (GROS PLAN)



LES SECTEURS DÉDIÉS À L'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

 GÉOTHERMIE DE SURFACE

 SOLAIRE SOL

 TOITURES PHOTOVOLTAÏQUE

0

500

1000 m